



PRÉFET DU RHÔNE

Direction Départementale des Territoires  
du Rhône

Lyon, le

20 JAN. 2020

Service Aménagement Planification Risques

Unité Procédures Administratives et Financières

Références : L\_20017S/JYA

Affaire suivie par : Jenny GUILLY-LEMAIRE

Tél : 04 78 62 54 64

Courriel : [ddt-upaf@rhone.gouv.fr](mailto:ddt-upaf@rhone.gouv.fr)

Monsieur le Président

L'enquête publique de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Mornant, Saint-Laurent-d'Agnay et Beauvallon en vue de l'extension du parc d'activités des Platières a eu lieu du lundi 28 octobre 2019 au samedi 30 novembre 2019.

Je vous adresse en votre qualité de responsable du projet et en application de l'article R123-21 du code de l'environnement une copie du rapport d'enquête et des conclusions motivées de Monsieur Serge MONNIER en date du 31 décembre 2019. L'ensemble des documents, y compris les annexes (numérotées de 1 à 4), sont disponibles sur le site internet des services de l'État dans le Rhône, rubrique Actualités, Consultations et enquêtes publiques.

J'adresse également un exemplaire de ce rapport à Messieurs les Maires des communes de Mornant, Saint-Laurent-d'Agnay et Beauvallon.

Je vous rappelle, à toutes fins utiles, les dispositions de l'article R 153-16 du code de l'urbanisme qui stipule que « *le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint sont soumis par l'autorité chargée de la procédure à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou au conseil municipal, qui dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête pour approuver la mise en compatibilité du plan* ».

Mes services se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Thierry BADEL  
Président de la COPAMO  
Le Clos Fournereau  
50 avenue du Pays Mornantais  
69440 MORNANT

La cheffe de service

La cheffe de service PAR  
**G. GUERLAVAS**